

## FICHE DESCRIPTIVE

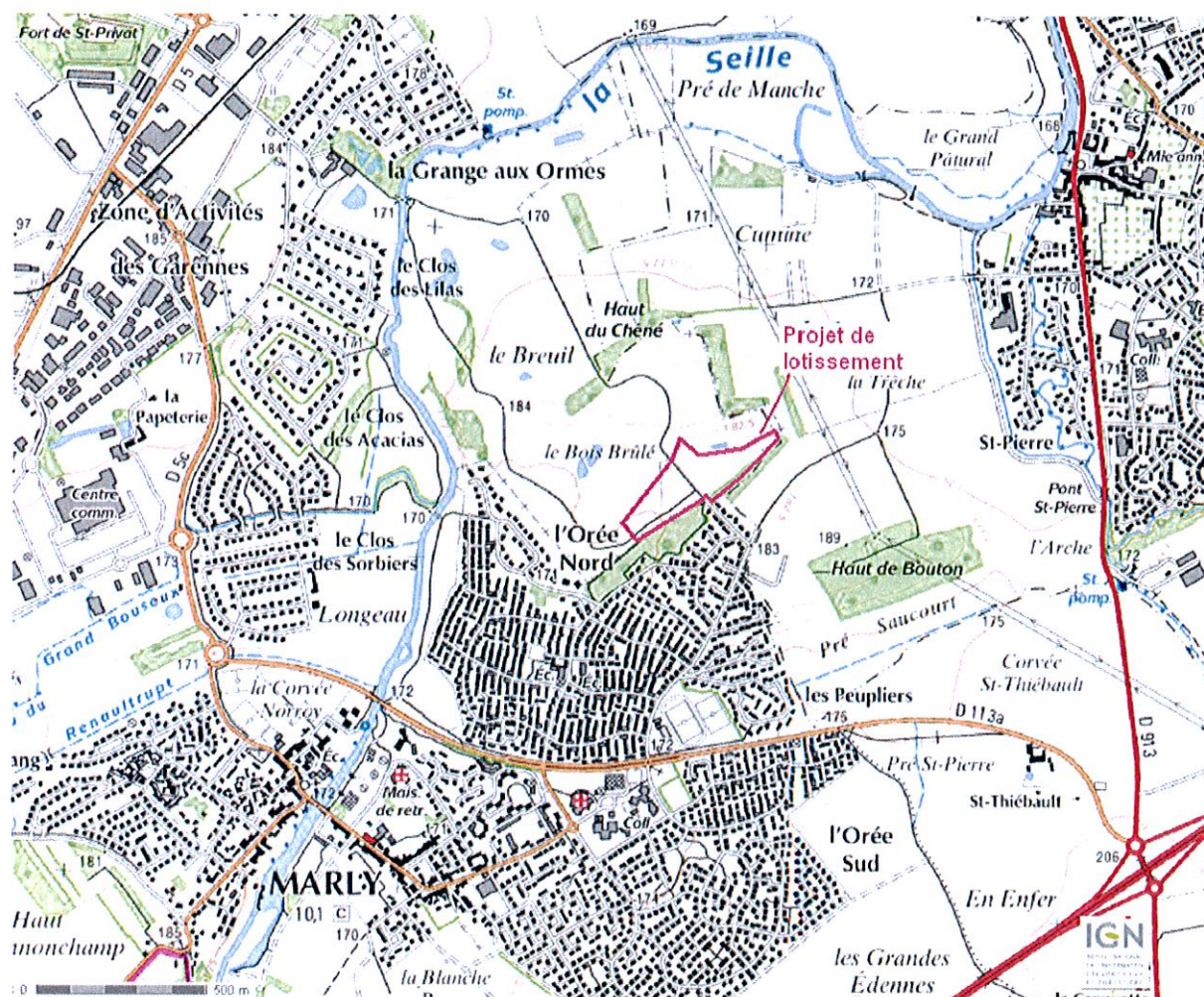
### REJET D'EAUX PLUVIALES du lotissement du Golf de la Grange aux Ormes sur la commune de MARLY

Récépissé déclaration n° 57-2012-00177

#### 1 - GENERALITES

**Maître d'ouvrage** (coordonnées complètes) : SCCV La Grange aux Ormes  
10, rue de la Grange aux Ormes  
57155 MARLY

Tél : 03 87 63 10 62  
Fax : 03 87 55 01 77  
Mail : immo-gao@grange-aux-ormes



Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement d'habitation sur une partie du site du Golf de la Grange aux Ormes à Marly.

Le dossier relève des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

### DONNEES TECHNIQUES

Surface totale desservie (ha)	Coefficient d'imperméabilisation (%)	Débit de fuite maximal (l/s)	Période de retour (an)	Volume utile de rétention (m <sup>3</sup> )	Type de rétention et traitement
18,12	0,28	10 18	10 100	3553	Noues enherbées, plan d'eau, fossés enherbés avec ou sans redans. Ouvrages équipés de vannes de coupure avant rejet au fossé.

Surface du lotissement : 6,42 ha

Milieu récepteur du rejet des eaux pluviales : fossé privé (propriété du lotisseur) puis communal, puis la Seille.

Le rejet dans la Seille a été régularisé par arrêté 2012-DDT/EAU/POL-10 du 15 mai 2012 de régularisation des rejets d'eau pluviales de la Communauté d'agglomération de Metz-Métropole (n° du rejet : MAR-018-FOS)

Nom de la masse d'eau : Seille 4 (CR335)